
CABINET

REVUE DE PRESSE HEBDOMADAIRE

ACTIVITÉS DU MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE

ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

INGRID OLGA GHISLAINE EBOUKA-BABACKAS

SEMAINE DU 08 AU 13 AVRIL 2024

Brazzaville, le 08 avril 2024 :

Témoignage sur l'appui IDA

L'impact du soutien de l'IDA (association internationale de développement) sur les défis et les opportunités de développement en République du Congo

Le ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, **Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas**, Gouverneur de la Banque Mondiale pour la République du Congo, a au cours d'une interview, porté la voix du Congo à travers un témoignage, sur l'importance de ce guichet IDA dans l'appui apporté à la lutte contre la pauvreté dans les pays clients.

L'IDA, est l'une des trois filiales de la Banque Mondiale qui octroie des prêts et des dons aux pays pauvres pour soutenir leur essor économique.



« La relation avec le groupe de la banque mondiale est satisfaisante, le bailleur notre partenaire s'appuie sur notre stratégie nationale de développement. Ce partenariat est parfaitement aligné, nous avons des cadres stratégiques pays que nous élaborons ensemble et qui s'alignent. Le Congo est un pays à revenu intermédiaire et bénéficie du guichet IDA. S'agissant de ce guichet tout concessionnaire, nous sommes en réalité dans une attente forte de pouvoir recevoir encore plus de financement sur 10 ans. Nous avons pu bénéficier à peu près de 390 milliards FCFA, qui nous ont permis, sur le plan qualitatif d'avoir du financement pour des projets sociaux importants dans le domaine de la santé et de l'éducation. On peut se satisfaire d'avoir bénéficié de ces ressources. Quantitativement, nous espérons avoir une enveloppe plus conséquente. Il faut dire que le Congo est en première position en termes de taux de décaissement par rapport aux autres pays de la CEMAC. Nous nous félicitons d'avoir pu emmener cette collaboration avec la banque à un niveau intéressant de performance. Effectivement, le guichet IDA est pour nous très important dans notre volonté d'avoir du financement pour lutter contre la pauvreté au Congo. (...) sur l'intérêt que nous manifestons à bénéficier du financement, on peut mettre au centre, la question de la vulnérabilité de nos économies, car elles sont frappées, bousculées par diverses crises. Bien que résolues, nous devons continuer à lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie de nos

concitoyens. Donc, nous avons besoin de ce financement plus que jamais, parce que nous avons décidé de relever tous les enjeux de la lutte contre le changement climatique, car cela exige de la ressource. Le Congo en tant que pays du Bassin du Congo, est contributeur à la solution positive, même si nous sommes quelque part encadrés par la question de l'endettement nous avons donc besoin de financement, de ressources pour nous aider dans cette marche résolue. Donc le guichet IDA est pour nous un facteur de performance, une contribution essentielle pour apporter une réponse adéquate à la recherche de financement pour aller vers ce développement et cette lutte contre la pauvreté.

Mon message à l'endroit des bailleurs de fonds, est que le rendez-vous d'Abidjan en 2021 avait permis de collecter jusqu'à 93 milliards de dollars, mais je souhaiterai que l'effort soit accru, que le rendez-vous de Nairobi 2024 permette de dépasser le cap de 100 milliards parce que les besoins sont connus(...).

Mon message à l'endroit des décideurs que nous sommes, c'est pour rassurer les bailleurs que nous les décideurs nous ferons un bon usage de cette ressource à la mise en œuvre des projets et programmes tournés vers cette amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. C'est une démarche résolument moderne pour intégrer les préoccupations d'aujourd'hui ». Témoignage du Gouverneur de la Banque Mondiale pour la République du Congo.

Banque Africaine de Développement

Réunion par visioconférence du comité directeur du conseil des gouverneurs sur l'élection du président de la banque africaine de développement



Le mandat de l'actuel président de la banque africaine de développement **Akinwumi Adesina**, prendra fin le 31 août 2025. La prochaine élection à la fonction de président aura lieu lors des assemblées annuelles de 2025. Dans le cadre des préparatifs de cette rencontre, il s'est tenu une réunion virtuelle du Comité directeur du Conseil des gouverneurs pour l'élection du président de la banque.

Réunion à laquelle a pris part le ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, **Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas**, en sa qualité de Gouverneur de la banque africaine de développement pour la république du Congo.



Le conseil des gouverneurs est l'organe de décision suprême de la banque au sein duquel chaque pays membre est représenté par un Gouverneur et un suppléant. Les gouverneurs et leurs suppléants sont généralement ministres des finances ou de la planification économique.

Si le second mandat du Nigérian **Akinwumi Adesina** aux commandes de la banque africaine de développement (BAD) ne prendra fin que l'an prochain, les candidats à la relève, qui devront déposer leur dossier entre septembre 2024 et fin janvier 2025, se multiplient.

Questions orales au gouvernement avec débat

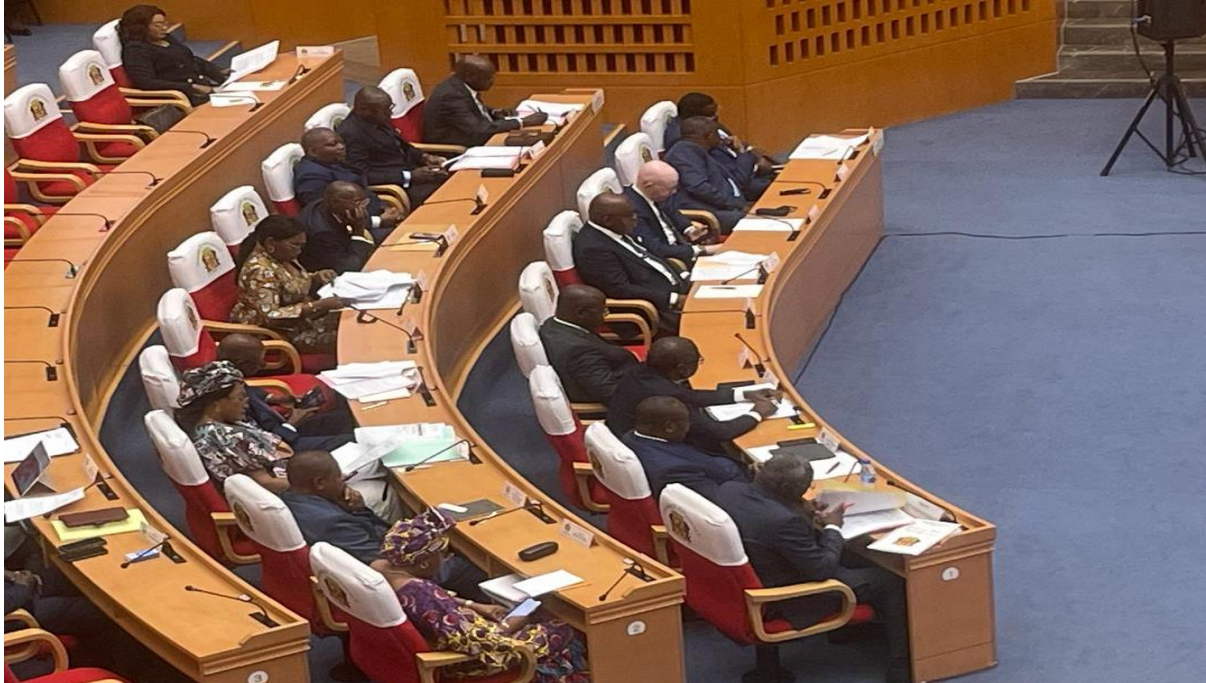
La crédibilité des résultats du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) au cœur des débats à l'Assemblée Nationale



Le premier ministre, chef du gouvernement **Anatole Collinet MAKOSSO**, a répondu à 25 préoccupations d'ordre socio-économique, des députés, lors de la séance de questions orales au gouvernement avec débat à l'hémicycle de l'assemblée nationale.

De ces questions, on retient entre autres celle du député **Pascal Tsaty –Mabila** sur **la crédibilité du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5)**, dont les résultats défient tout entendement et

contrarient les données. Celles-ci datent de deux ans seulement par rapport à l'année de lancement du 5^{ème} RGPH, sachant que le taux d'accroissement naturel de la population du Congo se situe autour de 3,5% par an en moyenne?



Répondant à cette question qui concerne directement le ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, le premier ministre, chef du gouvernement a éclairé davantage l'opinion nationale et internationale sur ce Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) du Congo.

« Je suis fier d'annoncer aux Congolais que nous sommes l'un des rares pays à avoir organisé de bout en bout, le processus d'exécution du RGPH numérique, conformément aux normes et standards édictés par les Nations-Unies avec l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population, le concours financier de la Banque Mondiale et du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR).

Ainsi, les résultats préliminaires de ce recensement établissent la population résidente du Congo à 6 142 180 habitants au 17 mai 2023.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle du Gouvernement en date du 29 décembre 2023 à l'issue des travaux de la Coordination Nationale du Recensement (CNR).

Depuis cette date, ces résultats sont disponibles et accessibles par tous, 24 heures sur 24, sur le site internet de l'Institut National de la Statistique (INS).

Il est important de noter que le processus du RGPH-5 est irréprochable aussi bien du point de vue du respect des différentes étapes que des résultats obtenus.

C'est ainsi qu'il me semble que l'honorable a confondu l'exécution de la cartographie censitaire, réalisée pendant la période du Covid-19 entre mars et juin 2020, qui a consisté à découper toute l'étendue du territoire national en 6 483 zones de dénombrement, avec le dénombrement principal de la population et de l'habitation qui s'est déroulé du 24 avril au 05 juin 2023 et a permis de couvrir tous les départements, districts, communes, quartiers et villages de notre pays.

Je saisis cette occasion pour féliciter la population résidente au Congo pour son sens élevé du devoir civique qui a valu à notre pays d'être une référence africaine en matière de cartographie censitaire accomplie en situation de crise.

Pour rassurer l'opinion publique, je soutiens que les résultats du RGPH-5 sont convergents avec l'ensemble d'autres sources de données disponibles (estimations cartographiques de 2020 et projections démographiques de l'INS et des Nations Unies).

Honorable Pascal TSATY- MABIALA, permettez-moi de déconstruire certaines de vos affirmations contenues, aussi bien dans l'exposé des motifs que dans la formulation de la question.

Revenons un peu en arrière sur l'historique des recensements passés : en 1974 c'est bien le premier recensement, dix ans plus tard, en 1984, le deuxième recensement.

En 1994, pour le troisième recensement général de la population et de l'habitat, la période décennale n'a pas pu être respectée à cause des troubles sociopolitiques. D'où, un glissement deux ans plus tard. Datant de 1996, cette troisième opération, malgré ses résultats provisoires, n'a pas pu être conduite à son terme pour des raisons identiques. Dans ce contexte, le Gouvernement de transition avait invalidé en toute responsabilité les résultats du troisième RGPH. Dès lors, il aurait été préférable que l'honorable évoque l'invalidation des résultats de ce recensement plutôt que son annulation.

En 2007, est intervenu le quatrième recensement général de la population et de l'habitat, toujours dans le souci de respecter la période décennale.

S'agissant du cinquième recensement général de la population et de l'habitation, il aurait dû se réaliser en 2017. Or, la crise économique et financière de 2014 a contrarié son exécution malgré les travaux préparatoires amorcés dès 2015. La reprise des travaux en 2019 a permis d'aller jusqu'à la publication des résultats préliminaires en 2023 avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cependant, il sied d'indiquer que les Nations-Unies, conscientes du fait que cette périodicité décennale ne peut être forcément respectée par les pays pour diverses raisons, recommandent vivement l'élaboration des projections démographiques pour disposer des données démographiques pendant la période creuse.

Ces projections reposent généralement sur l'hypothèse selon laquelle l'évolution future de la population se ferait au même rythme que celui observé au cours de la période intercensitaire passée.

C'est dans le respect de cette recommandation que l'institut national de la statistique (INS) a élaboré des projections démographiques sur la base des résultats du RGPH-4 de 2007 pour la période séparant cette opération avec le RGPH-5 de 2023.

Pour rappel, le taux d'accroissement annuel de la population au cours de la période intercensitaire (1984-2007) utilisé pour élaborer les projections démographiques était de 3%. Sur la même base, les estimations des Nations Unies, généralement révisées chaque année établissaient la population congolaise à 6 106 870 habitants au 1^{er} Juillet 2023.

Vous admettez que ce chiffre est très proche de celui obtenu au RGPH-5 avec un taux d'accroissement annuel qui s'est établi à 3,2% et non 3,5%.

Pour clore mon propos, honorable Pascal TSATY- MABIALA, il est capital de consacrer la distinction entre la production des projections démographiques et la détermination du corps électoral, car ce sont deux opérations techniquement indépendantes et ce, d'autant plus que les projections concernent la population résidente, toutes nationalités confondues tandis que la constitution du corps électoral qui vise uniquement les congolais ayant atteint l'âge de la majorité, obéit à d'autres conditions spécifiques fixées par la loi.

Enfin, s'agissant de la crédibilité du RGPH-5, je vous renvoie à la lettre de félicitation adressée au Gouvernement par l'agence des Nations Unies d'accréditation de la qualité des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation dans le monde, j'ai cité le Fonds des Nations-Unies pour la Population ».

Brazzaville, le 09 avril 2024 :

Réunion extraordinaire de la CEMAC

16^{ème} conférence des chefs d'États et de gouvernement de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)



Le premier ministre, chef du gouvernement **Anatole Collinet Makosso** a représenté le président de la République **Denis Sassou Nguesso** à la 16^{ème} conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEMAC tenu par visioconférence . Les discussions ont principalement porté sur la désignation du secrétaire général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et de la nomination du secrétaire général adjoint, ainsi que sur l'étude en cours

portant sur les nouvelles modalités de nomination des premiers responsables des institutions de la CEMAC.



Après discussions menées à huis clos, le ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, **Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas**, qui a pris part à ces travaux, expose les résultats issus des délibérations des chefs d'État et de gouvernement dans l'interview qui lui a été accordée



«(...) en réalité la première chose qu'il faut retenir c'est la relance de la réforme institutionnelle. La deuxième chose, c'est que nous venons enfin d'aboutir à la

fin de la mise en place des nouveaux premiers responsables des institutions organes et institutions spécialisées de la CEMAC. Un processus qui avait commencé il y a un an, en mars 2023. Ce processus vient d'aboutir avec la désignation au poste de secrétaire général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) de monsieur Marcel Ondélé. Ce poste revient donc au Congo, et à la nomination d'un ressortissant de la République gabonaise au poste du secrétaire général adjoint ».

Attachée de presse

Rolande KINDOU MOUSSA